

Demande d'implantation d'une terrasse commerciale sur le domaine public

Nom de l'exploitant :
Enseigne :
Adresse : 44..... NANTES
Téléphone : Téléphone Mobile :
Courriel :

Je m'engage à respecter les dimensions qui me seront autorisées, à me conformer strictement au règlement des terrasses et son cahier des charges, à acquitter la redevance correspondante et à suspendre cette installation lorsque l'Administration le jugera utile.

Date :

Signature

Cachet de l'établissement

TYPE DE TERRASSE

Terrasse permanente (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Licence IV Licence III Licence Restaurant Petite Licence Restaurant

Adresse d'implantation de la terrasse :

Sur voie piétonne Sur trottoir Terrasse accolée à la façade Contre-terrasse

Terrasse estivale sur un emplacement de stationnement (du 15 avril au 15 octobre)

1^{re} demande Renouvellement Sans changement de mobilier
 Avec changement de mobilier

Adresse implantation de la terrasse :

Période : du au soit mois

Stationnement : zone rouge zone jaune autre zone

Nombre d'emplacement(s) occupé(s) :

CONDITIONS PRÉALABLES À L'OBTENTION D'UNE TERRASSE

Le commerce dispose t-il :

De places assises à l'intérieur? oui non précisez :

De toilettes accessibles aux consommateurs : oui non précisez :

D'un lieu de stockage des déchets : oui non précisez :

AGENCEMENT DE LA TERRASSE

*Joindre obligatoirement des photos en couleur et de qualité pour chacun des éléments.
Aucune inscription publicitaire n'est acceptée sur le mobilier y compris l'enseigne commerciale.*

• Tables :

Choix n°1 : forme matière couleur
Choix n°2 : forme matière couleur
Choix n°3 : forme matière couleur

• Chaises :

Choix n°1 : forme matière couleur
Choix n°2 : forme matière couleur
Choix n°3 : forme matière couleur

• Parasols (couleurs préconisées : écru, grège, beige, gris, bleu foncé, vert foncé, rouge vin) :

Choix n°1 : forme matière couleur
Choix n°2 : forme matière couleur
Choix n°3 : forme matière couleur
Nombre.....

• Store-bannes : oui non

Date de la déclaration préalable auprès des services de l'urbanisme :

Réponse des services de l'urbanisme :

Couleur :

Les parasols et store bannes doivent être de couleur identique.

• Jardinières : oui non

Elles doivent être installées sur l'emprise de la terrasse

• Porte-menu/Chevalet (1 seul par terrasse) : oui non

Hauteur : Largeur : Épaisseur :

Ils doivent être installés sur l'emprise de la terrasse

• Délimitations/Séparateurs (Interdits dans le secteur sauvegardé)

Les séparateurs doivent être perpendiculaires à la façade. Ils doivent être au minimum transparents sur un tiers de leur hauteur dans la partie supérieure voire dans leur totalité.

Hauteur : mètres (1,50 m maximum) Nombre :

• Chauffage : oui non

sur pied en façade suspendu

• Plancher (si terrasse estivale sur emplacement de stationnement) *Joindre une photo en couleur*

- Structure :

Bois naturel Verni Peint Couleur :

Hauteur du plancher à partir du sol (25 cm maxi) :

Trappe visite pour regard : EDF Eau Téléphone Autre : Préciser :

- Garde-corps de la structure : le garde-corps doit être ajouré

Hauteur (1,50m maxi) : mètres

- Accessibilité des personnes à mobilité réduite : oui non

Fixe : oui non Amovible : oui non

AVIS DU SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE

Nantes, le

AVIS DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Nantes, le

AVIS DU SERVICE DE L'URBANISME

Nantes, le

Pièces constitutives du dossier

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et par conséquent ne sera pas présenté au Comité de terrasse.

- › Le présente demande ne vaut en aucun cas autorisation.
- › L'exploitant ne doit en aucun cas acheter le mobilier de terrasse avant d'avoir été avisé de la décision du Comité de terrasse. Le mobilier installé doit être conforme au mobilier validé par le comité de terrasse. Dans le cas contraire l'autorisation est susceptible d'être suspendue.
- › Tout changement de mobilier en cours d'autorisation doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

1 - Photo couleur de la façade de l'établissement avec la nouvelle enseigne

La photo doit mettre en évidence le commerce, le bâtiment jouxtant celui-ci (un photo montage est accepté pour la présentation de la nouvelle enseigne).

2 - Les récépissés de dépôts des demandes relatives aux travaux de devanture et d'installation de la nouvelle enseigne auprès du Département du Développement Urbain (service urbanisme)

3 - Photo couleur des mobiliers : 2 propositions minimum doivent être jointes

- Plateau de table et pied de table
- Chaise
- Parasol

4 - Photo couleur des éléments accessoires envisagés

- Délimitations/séparateurs/écrans
- Chauffages
- Jardinières
- Tous autres éléments

5 - En cas de terrasse estivale sur place de stationnement

- Photo couleur du plancher en bois (un photo-montage est accepté)

Déposez votre demande, avec l'ensemble des pièces justificatives à la **Maison de la Tranquillité Publique**

- 11 boulevard de Stalingrad. Accueil du public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h.
- Accès : tramway ligne 1, arrêt Manufacture.

Vous avez également la possibilité d'adresser votre demande par voie postale à :
Madame la Présidente de Nantes Métropole - Service Réglementation du Commerce
2 Cours du champ de Mars - 44923 Nantes Cedex 9

Pour plus d'informations sur les débits de boissons et terrasses, consultez le site Internet de la Maison de la Tranquillité Publique : www.maisontranquillite.fr